

REJOIGNEZ NOUS !



Votre association souhaite accueillir un ou plusieurs volontaires ?

Bénéficiez du soutien de la Ligue de l'enseignement pour vous simplifier la gestion administrative et financière du service civique, ainsi que pour l'accompagnement et la formation des volontaires et de leurs tuteurs.trices. Dans chaque fédération départementale de la Ligue de l'enseignement, un coordinateur du service civique peut vous renseigner.

Trouvez votre contact sur www.laligue.org



Coordonnées dans mon département :

Ligue de l'Enseignement des Pyrénées-Atlantiques

17 rue de Boyrie - 64 000 PAU
05.59.32..00.66.

Www.laligue64.org

La Ligue de l'enseignement - SIRET : 775 666 415 000 10 | Conception : Agence 4aot | Photos : B. Debussier, O. Pezot et J. Cregut - Molly's eyes | Imprimerie du Corrèzien - Rue des Arènes 19460 Navas

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ACCOMPAGNE LE SERVICE CIVIQUE



La Ligue de l'enseignement est le premier réseau associatif d'accueil de jeunes engagés en service civique. Partout en France, nos fédérations vous accompagnent dans vos démarches pour mobiliser un ou plusieurs volontaires qui consacreront 6 à 10 mois aux projets de votre association.

AVEC LE SERVICE CIVIQUE DONNEZ DE L'ÉLAN À VOS PROJETS !

- ▷ dynamiser la vie de votre association : à travers leurs actions, les volontaires, aux côtés des salariés, renforcent les liens entre les bénévoles et mobilisent vos adhérents afin qu'ils s'impliquent dans la vie de l'association.
- ▷ aller à la rencontre de nouveaux publics : les volontaires contribuent à enrichir les relations de votre association avec son public et élargissent la visibilité de vos projets.
- ▷ proposer de nouvelles activités : accueillir des volontaires en service civique constitue aussi une occasion d'impulser de nouvelles actions, d'investir d'autres thématiques, à partir d'un regard neuf et différent.

* JACQUES GAROT, RESPONSABLE D'UNE ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE

« Grâce à l'agrément de la Ligue de l'enseignement, nous accueillons chaque année un à deux volontaires en service civique », témoigne Jacques Garot, membre du bureau de l'Amicale laïque de Cancale (Ille-et-Vilaine).

« Au sein de l'association, les volontaires sont un vrai plus. En contact avec les enfants aux côtés des animateurs et bénévoles, ils tissent des liens avec les familles pendant les activités. Leur sens du contact nous a également permis de mobiliser des jeunes pour participer à notre tournoi annuel.

En tant que tuteur, j'apprécie tout particulièrement de pouvoir bénéficier d'une formation adaptée qui me permet d'échanger sur mon expérience d'accompagnement de volontaires. »



**Vous pouvez bénéficier de notre agrément :
nous nous chargeons de toutes les démarches
afin que votre association puisse se concentrer
sur le projet et l'accompagnement du volontaire.**

- ▷ en vous aidant à définir des missions conformes à l'esprit du service civique et qui répondent à vos besoins.
- ▷ en accompagnant votre équipe dans la sélection et le recrutement des volontaires.
- ▷ en prenant en charge le suivi administratif, financier, ainsi que la couverture assurance de la mission, dans le cadre d'une convention de partenariat avec votre association.
- ▷ en organisant la formation civique et citoyenne qui doit être proposée à tous les volontaires, tout en leur permettant de rencontrer d'autres jeunes engagés.
- ▷ en assurant la formation de vos bénévoles et salariés au rôle de tuteur.trice.
- ▷ en participant, à vos côtés, à l'accompagnement au projet d'avenir des volontaires dans le cadre du « double-tutorat » que nous proposons pour chaque mission.